

## DONS, AVANTAGES OU MARQUES D'HOSPITALITÉ

### Déclaration au commissaire à l'éthique et à la déontologie

(L.R.Q., chapitre C-23.1, articles 31, 32 et 33)

Nom du membre :	SYLVAIN GAUDREULT
Circonscription :	JONQUIÈRE

#### DÉCLARATION AU COMMISSAIRE

*Je déclare avoir reçu le don, l'avantage ou la marque d'hospitalité,  
d'une valeur de plus de 200 \$, décrit ci-dessous :*

1. Nom du donateur	2. Date
<b>Administration du Port de Montréal</b>	<b>30 septembre 2013</b>
3. Description du don, de l'avantage ou de la marque d'hospitalité	
<b>Encadrement de trois photos illustrant les installations du Port de Montréal.</b>	
4. Circonstances de la réception du don, de l'avantage ou de la marque d'hospitalité	
<b>Encadrement remis au ministre des Transports, ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, à l'occasion d'une visite des installations portuaires au Port de Montréal.</b>	

Signature du membre de l'Assemblée nationale <b>(s) Sylvain Gaudreault</b>	Date de la déclaration <b>2013-10-31</b>
---	---